



RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du Mercredi 24 avril 2019

AFFICHAGE

Présents : Serge RONDEAU (Président), Robert GUERINEAU, Claude BARRETEAU, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Thierry RICARDEAU, Jean-Yves GAGNEUX, Didier BUTON, Freddy BARRETEAU (suppléant de Philippe GUERIN), Jean-Jacques ROUZAULT, Martine BARRAU, Patricia BERNARD, Christian BILLON, Marie-Josée BROSSET, Sylviane BRUN-BOUTET, Sandra DEBORDE-LAVERGNE, Pascal GADE, Lydie GAUTRET, Cyril GENAUDEAU, Francette GIRARD, Béatrice KARPOFF, Jean-Michel MARSAC, Thomas MERLET, Louis-Claude MOLLE, Claudie PELLOQUIN, Michel QUAIREAU, Julien QUEREAU, Bernard SACHOT, Richard SIGWALT, Denis TESSON, Corine VRIGNAUD

Représentés : François PETIT par Bernard SACHOT
Sophie BRIEE par Jean-Yves BILLON
Rémi PASCREAU par Claudie PELLOQUIN
Yoann GRALL par Serge RONDEAU
Florence MENUET par Sylviane BRUN-BOUTET

Absentes : Colette JAUNET, Sophie LANDREAU et Annie TISSEAU

Secrétaire : Julien QUEREAU

INFORMATIONS

DELEGATION

Marchés publics - Information

Le Conseil Communautaire :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

* **DONNE ACTE** de la présentation du tableau d'information des marchés et avenants passés depuis le 22 février 2019 jusqu'au 5 avril 2019.

Délégation au Président - Information

Monsieur le Président expose :

Par délibération en date du 24 janvier 2019, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Par conséquent, Monsieur le Président a signé :

Type document	Objet	Destinataire	Activité	Montant	Date d'effet
Bail dérogatoire de 35 mois	Village Artisanal de la Bloire, à CHALLANS - Module n° 23	Société « OCEVAN » - Monsieur Pierre JAMAIN	Fabrication, installation et vente d'aménagement de fourgons, utilitaires et camping-car, vente de véhicules type fourgons, utilitaires et camping-cars, vente d'accessoires de camping-cars	Loyer mensuel de 757 € H.T	1 ^{er} avril 2019
Bail dérogatoire de 35 mois	Village Artisanal de la Bloire, à CHALLANS - module n° 25	Société « SORIN » - Monsieur Thomas SORIN	Création, conception, fourniture et pose de tous supports d'impressions	Loyer mensuel de 757 € H.T	1 ^{er} avril 2019

Par délibération en date du 24 janvier 2019, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président afin de décider de la conclusion des conventions et contrats pour des prestations de services, prêts de matériel et d'équipements.

Par conséquent, Monsieur le Président a signé :

Type document	Objet	Destinataire	Activité	Montant	Date
Contrat de prestation de service	Eveil musical des jeunes enfants au RIAM	La Guitare Enchantée - NOIRMOUTIER	Contes, comptines, chansons, histoires, ...	759 €	Du 26 avril 2019 au 18 juin 2019 (8 séances)
Convention	Mise à disposition de l'Espace Aquatique à BEAUVOIR SUR MER	L'école publique du Ponant - L'ILE D'YEU	Enseignement	2,70 € par élève	24 et 27 juin 2019 (6 heures)

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

DECISIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Personnel - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 2 avril 2019,

- 1° DONNE son accord à la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au sein du Pôle Environnement et Infrastructures ;
- 2° DONNE son accord à la création de quatre postes d'Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe au sein du Pôle Environnement et Infrastructures ;
- 3° DONNE son accord à la création d'un poste d'Agent de maîtrise principal au sein du Pôle Environnement et Infrastructures ;
- 4° DONNE son accord à la création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe au sein du Pôle Aménagement ;
- 5° DONNE son accord à la suppression de deux postes d'Agents de maîtrise au sein du Pôle Environnement et Infrastructures ;
- 6° DONNE son accord à la suppression de trois postes d'Adjoints techniques au sein du Pôle Environnement et Infrastructures ;
- 7° DONNE son accord à la suppression de quatre postes d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe au sein du Pôle Environnement et Infrastructures ;
- 8° DONNE son accord à la suppression d'un poste de Rédacteur au sein du Pôle Aménagement ;
- 9° PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget.

Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du Sud de la Loire - Election des délégués de la Communauté de Communes

Ont obtenu et sont élus, au scrutin uninominal et secret :

Délégués	Nom et Prénom des candidats	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants (enveloppes déposées)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Nombre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de suffrages obtenus
Titulaire 1	Jean-Pierre ROBIN	0	36	0	36	19	36
Titulaire 2	Claude BARRETEAU	0	36	0	36	19	36
Titulaire 3	Philippe GUERIN	0	36	0	36	19	36
Titulaire 4	Jean-Luc MENUET	0	36	0	36	19	36
Titulaire 5	Pascal RETUREAU	0	36	0	36	19	36
Titulaire 6	Jean-Yves GAGNEUX	0	36	0	36	19	36
Titulaire 7	Bertrand GUILLOT	0	36	0	36	19	36
Suppléant 1	Marie-Paule MARTINEAU	0	36	0	36	19	36
Suppléant 2	Guy THOMAS	0	36	0	36	19	36
Suppléant 3	Freddy BARRETEAU	0	36	0	36	19	36
Suppléant 4	Catherine GAUTIER	0	36	0	36	19	36
Suppléant 5	Stéphane DELAPRE	0	36	0	36	19	36
Suppléant 6	Joël GUITTONNEAU	0	36	0	36	19	36
Suppléant 7	Johann LE CIGNE	0	36	0	36	19	36

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf - Election des délégués de la Communauté de Communes

Ont obtenu et sont élus, au scrutin uninominal et secret :

Délégués	Nom et Prénom des candidats	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants (enveloppes déposées)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Nombre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de suffrages obtenus
Titulaire 1	Jean-Yves GAGNEUX	0	36	0	36	19	36
Titulaire 2	Jean-Yves BILLON	0	36	0	36	19	36
Titulaire 3	Robert GUERINEAU	0	36	0	36	19	36
Titulaire 4	Didier BUTON	0	36	0	36	19	36
Titulaire 5	Jean-Luc MENUET	0	36	0	36	19	36
Suppléant 1	Yoann GRALL	0	36	0	36	19	36
Suppléant 2	Béatrice KARPOFF	0	36	0	36	19	36
Suppléant 3	Denis CROCHET	0	36	0	36	19	36
Suppléant 4	Serge RONDEAU	0	36	0	36	19	36
Suppléant 5	Sandra DEBORDE-LAVERGNE	0	36	0	36	19	36

FINANCES

Subventions 2019 aux associations

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu les crédits inscrits au Budget 2019,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 11 avril 2019,

1° **DONNE** son accord à l'octroi des subventions inscrites, pour un montant total de 250 900,00 € comme suit :

ORGANISME	Objet de la demande	Montant
AMICALE DU PERSONNEL	Aide au fonctionnement à l'association de l'amicale du personnel de la Ville de CHALLANS et de la Communauté de Communes	600,00 €
NOV FM Challans	Aide au fonctionnement d'une radio locale basée sur la commune de SAINT GERVAIS	56 300,00 €
HABITAT ET HUMANISME	Aide au fonctionnement de l'Agence de CHALLANS	15 000,00 €
FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT	Aide et accompagnement des familles et personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement	10 000,00 €
ADIE	Soutien par micro crédits en direction de créateurs d'entreprises n'ayant pas accès aux prêts bancaires	3 000,00 €
FONDES	Garantie bancaire au profit des créateurs d'entreprises	5 000,00 €
TERRE DE L'ILE CHAUVET	Organisation d'un festival (concert, comédies musicales et spectacles ...) du 2 au 10 août 2019 à BOIS DE CENE	15 000,00 €
AUTREFOIS CHALLANS	Organisation des foires à l'ancienne 2019 du 18, 25 juillet, 8 et 22 août à CHALLANS	15 000,00 €
ILE AUX ARTISANS	Organisation des nocturnes de SALLERTAINE (festival estival d'art de la rue) et une autre manifestation, les arts d'hiver	15 000,00 €
AMIS DU GOIS	Organisation de l'épreuve d'athlétisme les foulées du Gois le 23 juin 2019	15 000,00 €
VENDEE CHALLANS BASKET	Soutien de fonctionnement au club dont l'organisation d'un match de gala en période estivale	55 000,00 €
FOOTBALL CLUB CHALLANS	Soutien de fonctionnement au club dont l'organisation d'un tournoi en période estivale	30 000,00 €
JUMP'IN CHALLANS	Concours hippique de niveau National à CHALLANS du 5 au 7 juillet 2019	5 000,00 €
SO JUMP 85	Concours hippique de niveau National sur le site des Presnes à SAINT GERVAIS du 16 au 18 août 2019	5 000,00 €
SOCIETE HIPPIQUE RURALE DU GOIS	Concours hippique de niveau National sur le site des Presnes à SAINT GERVAIS du 19 au 21 juillet 2019	5 000,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	Soutien aux actions de l'éducation routière à l'école	1 000,00 €
TOTAL DE SUBVENTIONS		250 900,00 €

- 2° DECIDE que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :
 - Identification et présentation de l'association,
 - Description et budget prévisionnel du projet,
- 3° DEMANDE à l'association de fournir à la Communauté de Communes une copie certifiée de son budget et ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents attestant du bon usage des fonds publics. En cas de non présentation par l'association de ces documents au plus tard le 31 décembre 2019, la Communauté de Communes se réservera le droit de demander le reversement des subventions octroyées ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations et entreprendre toutes les formalités se rapportant à ces décisions.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement numérique - Développement du Très Haut Débit - Phase de montée en débit (MED) sur le territoire communautaire - Présentation du plan de financement définitif et de la participation finale de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 11 avril 2019,

- 1° PREND acte du plan de financement définitif de la phase de montée en débit ;
- 2° ACCEPTE le remboursement du trop-perçu.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Pôle Activ'Océan à CHALLANS - Acquisition d'une réserve foncière

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de Challans Gois Communauté,
- Vu la délibération du 19 juillet 2017 portant acquisition des terrains nus cessibles sur le Pôle Activ'Océan,
- Vu le procès-verbal signé le 23 novembre 2018 de constat de mise à disposition des équipements publics du Pôle Activ'Océan par la Ville de CHALLANS,
- Vu l'Avis des Services du Domaine du 16 janvier 2019,
- Considérant l'intérêt de ce projet pour le développement économique du territoire,

- 1° DECIDE d'acquérir, auprès de Madame Jacqueline BAILLY, la parcelle cadastrée CM 71 (Zone 1 AUe) située Route de Soullans à CHALLANS, d'une surface de 8 114 m² ;
- 2° FIXE le montant total de l'acquisition au prix de 113 596 € net vendeur ;

- 3° INSCRIT la dépense correspondante sur le budget annexe « Activités économiques » ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président en charge des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

Fait à CHALLANS, le 25 avril 2019



Le Président,

Serge RONDEAU